



À la suite de l'annonce du ministre de la Santé, Olivier Véran, de mettre en place un déploiement massif de dépistages COVID-19 pour les résidents des EHPAD, L'Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée et la Fédération des Services Publics de Santé Force Ouvrière, avaient décidé de maintenir leur recours devant le Conseil d'État.

Lors de l'audience, qui a eu lieu ce matin, lundi 13 Avril, nos avocats ont mis en avant la défaillance de l'état sur l'équipement des personnels des EHPAD en matériels de protection, sur la mise en place des dépistages massifs ainsi que sur la perte de chance des résidents d'accéder aux mêmes conditions de soins que le reste de la population.

Le représentant du gouvernement a réfuté l'insuffisance d'équipement pour prendre en charge les cas graves dans les EHPAD sans pour autant être capable d'avancer des chiffres.

Face à notre affirmation que les moyens mis en place n'avaient pas obtenu les résultats conséquents, la partie adverse a reconnu qu'ils n'avaient pas encore mis en place le dépistage massif.

Le Conseil d'État devrait rendre sa décision dans l'après-midi du mercredi 15 avril.

**FORCE OUVRIERE est mobilisé depuis plusieurs années pour améliorer le quotidien des salariés des EHPAD.**

**Cette crise sanitaire ne nous fera pas mettre nos revendications en quarantaine.**

**Dès maintenant nous exigeons la revalorisation des salaires ainsi que la mise en place d'un ratio d'un salarié pour un résident dans l'ensemble des EHPAD de ce pays.**

Paris le 13 avril 2020

Contact: **Franck HOULGATTE**  
Secrétaire Général  
06 12 25 94 25

Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée  
153-155, rue de Rome—75017 PARIS  
Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresses e-mail : [secretariat@unsfo.org](mailto:secretariat@unsfo.org)  
Site internet : <http://www.unsfo.org/>